



Lac Sergent

*Ville de Lac-Sergent*

1149, chemin Tour-du-Lac Nord  
Lac-Sergent, Québec, G0A 2J0  
Tel / téléc. : (418) 875-4854

Vendredi le 6 décembre 2002

*Envoi par courriel*

Madame Renée Poliquin  
coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
575, rue Saint-Amable  
2e étage, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet :           Projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent  
Réponses aux questions complémentaires du 5 décembre 2002,  
n<sup>os</sup> 5, 6 et 9.

---

Madame,

En réponse à votre demande aux questions complémentaires en date du 5 décembre 2002, veuillez trouver en annexe à la présente, les réponses aux questions n<sup>os</sup> 5, 6 et 9. Les autres questions seront répondues après le 17 décembre 2002.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guy Beaudoin, maire  
Responsable du projet en titre

Pièces jointes : Réponses aux questions, annexes 1 et 2.

c. : M. Hubert Marcotte, Enviram

## L'espacement des piliers de pont

### **Question 5**

Lors de l'audience publique, en discutant de la capacité d'évacuation des ponts du ruisseau de la décharge, monsieur Guy Beaudoin a précisé que la distance entre les piliers était plus grande au pont du parc linéaire qu'au pont du chemin du Tour-du-Lac Sud (séance du 12 novembre 2002, p. 15). Pourriez-vous préciser la largeur de l'espacement entre les piliers de chacun de ces deux ponts.

### **Réponse :**

**La largeur entre les piliers principaux du pont du parc linéaire est de 6.8 mètres et nous devons additionner 2 mètres entre le pilier côté ouest et le pilier de l'extrémité ouest du pont. Il y a donc une largeur de 8.8 mètres pour laisser passer l'eau sous le pont du parc linéaire.**

**Voir annexe : 1**

**La largeur entre les piliers du pont du chemin Tour-du-Lac Sud est de 6.2 mètres.**

**Voir annexe : 2**

## L'abaissement hivernal du niveau du lac

### **Question 6**

À votre connaissance, y a-t-il des riverains qui disposent d'une prise d'eau située dans le lac ? Le cas échéant, l'abaissement hivernal du niveau minimal du lac de 157,8 m à 157,6 m est-il susceptible de nuire au fonctionnement de certaines de ces prises d'eau ?

### **Réponse :**

**À notre connaissance, les citoyens qui nous ont mentionné avoir une prise d'eau au lac, ils ne l'utilisent qu'en période estivale seulement.**

## La circulation des embarcations motorisées

### **Question 9**

Le projet de barrage a pour objectif de maintenir le niveau d'eau du lac et de rendre accessible une plus grande surface – dont des eaux peu profondes – aux embarcations à moteur. La Société de la Faune et des Parcs mentionne que le brassage du fond et les vagues créées par la circulation de bateaux à moteur dans les zones peu profondes d'un lac peut avoir un impact sur la qualité de l'eau et les habitats du poisson ainsi que sur l'érosion des rives (documents déposés DB8 et DQ3.1).

- A) À votre connaissance, les impacts créés par les embarcations motorisées dans les zones peu profondes du lac ont-ils déjà été considérés au lac Sergent ?

**Non.**

**Les conducteurs d'embarcations motorisées diminuent leur vitesse en arrivant au bord de l'eau, autant pour une question écologique que de sécurité.**

- B) La municipalité applique-t-elle des mesures de contrôle relativement à la circulation et à la vitesse des embarcations motorisées au lac Sergent ?

**Non.**

**La municipalité n'a pas de réglementation relative à la circulation et à la vitesse des embarcations. Cela n'a pas été nécessaire jusqu'à maintenant.**

**ANNEXE 1 :**

**Ville de Lac-Sergent  
Pont du Parc Linéaire**



Photo # 1 prise en été 1998, en amont du pont.

**Note : Remarquer un barrage clandestin sous le pont. (photo 1.)**



Photo # 2 prise en août 2002, en amont du pont.



Photo # 3 prise en août 2002, en aval du pont.

**La distance entre les deux piliers principaux est de 6.8 mètres et de 2 mètres entre le pilier ouest et le dernier pilier du pont (photo # 3), pour une largeur de 8.8 mètres de capacité d'écoulement.**

**ANNEXE 2 :**

**Ville de Lac-Sergent.  
Pont du chemin Tour-du-Lac Sud.**



Photo prise en août 2002, en amont du pont.



Photo prise en août 2002, en aval du pont.

**Note :**

**Remarquer les roches situées dans le ruisseau et plusieurs ont servi à la construction des barrages clandestins . Nous allons enlever ces roches tel que mentionné au projet et ceci améliorera l'écoulement de l'eau en dessous du pont du chemin Tour-du-Lac Sud.**

**La distance entre les piliers du pont est de 6.2 mètres.**